



PROJET D'ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

PRÉSENTATION D'UN PLAN D'ACTION

2025-11-27

CONTEXTE

- Loi 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- 2020 - 2023 : DRAC Hauts de France + Conservatoire de Lille > « Dynamique Réseaux »
- RésA – Accessibilité des Enseignements Artistiques en Hauts de France > ESMD Lille
- Schéma Départemental des Enseignements Artistiques du Département de la Somme – Appel à projet « Culture et Handicap »
- Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture (SNOP 2023)
- Montée en puissance des offres de formation autour des enseignements artistiques et du handicap / tables rondes / Handiclics
- CCNS : démarche globale d'inclusion en faveur des personnes porteuses de handicap, dans le cadre de sa Convention Territoriale Globale, signée en 2023 avec la CAF
- Règlement Intérieur Ecole de Musique : 2024 - 06 - 26 : (... « aménagement progressif des enseignements et formation continue des personnels afin de prendre en compte les besoins particuliers et permettre l'accueil des élèves en situation de handicap »)
- 2024/2025 : Formation – Action CNFPT NPACC01 / Association MESH (Musique et Situation de Handicap) suivie par le Directeur de l'EM-CCNS : « Construire un Projet d'Accueil pour les PSH »

Les chemins de l'accessibilité

Le Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre, 2023 (SNOP)

- Les conservatoires « agissent dans la lutte contre toute forme de discrimination et mettent en œuvre un projet d'accueil inclusif pour les personnes en situation de handicap » (*Chapitre 1, Une mission de service public*)
- « Il participe à la politique publique d'inclusion.
 - Il identifie au sein de son personnel un agent faisant fonction de référent handicap,
 - sensibilise l'ensemble des personnels,
 - et déploie les moyens nécessaires pour l'accueil des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse des élèves et de leur entourage, ou de ses agents :
 - inscription de la politique inclusive dans les textes cadres,
 - pratiques de communication,
 - aménagements matériels,
 - aides spécifiques.
 - Il s'emploie à aménager ses enseignements afin de prendre en compte les besoins particuliers des élèves, notamment en lien avec des situations de handicap cognitif, mental, psychique, sensoriel, moteur et des maladies invalidantes ». (*Chapitre 1, Les enjeux éthiques*)

Ressource :

Avec l'aimable autorisation de l'Association MESH

FORMATION ACTION (NPACCOI)

- 25 novembre 2024 / Conservatoire d'Arras
- 21 mars 2025 (visioconférence) > Analyse des états des lieux envoyés en intersession (questionnaires environnement / politique / personnels de l'établissement)
- 04 juillet 2025 (visioconférence) > Elaboration d'un plan d'action personnalisé
- 24 novembre 2025 / Conservatoire d'Arras > Travail autour de la mise en œuvre du plan d'action

FORMATIONS SUIVIES EN AMONT ET PARALLÈLE PAR LE DIRECTEUR DE L'EM-CCNS

- 2022 > 3 jours de formation en 2022 CC-TNP / CAEN
- 12 janvier 2024 > Table Ronde « Enseignement Artistique et Handicap » : Rencontre professionnelle Espace Dewailly AMIENS
- 22 mars 2024 > Rencontre Professionnelle « Lutherie et Handicap » Ecole de musique Lille Centre
- 08 octobre 2024 > Handiclic #4 « Déficiences auditives »
- 16 décembre 2024 > Handiclic #5 « Déficiences visuelles »
- 28 novembre 2025 > Handiclic #8 « Troubles oppositionnels avec provocation et troubles obsessionnels compulsifs dans les troubles neurodéveloppementaux »

PLAN D'ACTION (I)

Septembre 2025	Recensement « besoins d'accompagnement particuliers » <ul style="list-style-type: none">• Communication dans le cadre d'un mail d'information de rentrée
Fin 2025 / Début 2026	Réalisation d'une COMMISSION CULTURE dédiée au Projet d'Accueil pour les personnes en situation de handicap <ul style="list-style-type: none">• Rappel des textes• Bilan synthétique de la Formation-action Directeurs EEA• Présentation du plan d'actions (hiérarchiser les priorités) avec proposition d'un échéancier à court / moyen / long terme, ou sous forme de phase n°1• Aborder un point bloquant : locaux très inadaptés (quelles solutions mobilisables en l'attente de la livraison du projet d'un nouveau bâtiment, actuellement en phase AVP)• Evoquer la nécessité de créer la fiche de poste et nommer à terme un Référent Handicap• Evoquer l'intérêt de sensibiliser et fédérer les personnels de l'école de musique en faisant appel à un intervenant extérieur
Janvier / Février 2026	Point d'étape avec l'équipe pédagogique <ul style="list-style-type: none">• Rappeler les textes (Loi 2005 / SNOP 2023) + la volonté des élus de développer une politique inclusive au sein du territoire + la nécessité d'accompagner au mieux l'ensemble des publics• Présentation du plan d'action (1^{ère} phase) à l'équipe• Encourager la formation des personnels / Recensement des besoins en formation et des formations suivies par les différents agents / échange d'expériences / évoquer l'idée d'un plan de formation dédié au Handicap• Réflexion autour des parcours adaptés / suivi et évaluation• Présenter le poste de Référent Handicap, recenser les vocations
Mars / Avril 2026	Edition des documents préparatoires aux inscriptions 2026/2027 <ul style="list-style-type: none">• Mention « Besoins particuliers » à faire apparaître sur les bulletins d'inscriptions• Edition d'un fichier de recueil des données

- Réflexion autour du mode de traitement et conservation de ces données à caractère personnel
- Définir la personne ressource en charge du recueil de ces données en l'attente de la création du poste de Référent Handicap (Directeur EM ? secrétaire ? autre ? ...)

PLAN D'ACTION SYNTHETIQUE	ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT	ACTIVITES CONNEXES	ACTIVITES DE DIFFUSION
COURT TERME / PHASE 1	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser / mobiliser / créer une dynamique (élus / équipes pédagogiques et administratives) • S'adapter aux locaux / adapter les locaux ? • Edition des documents de recueil des données • Formation des personnels • Désigner une personne ressource (formation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des interventions en IME • Réflexion sur le projet d'accueil de groupes dans les futurs locaux (en phase 2) • Réflexion sur le développement d'autres partenariats, rencontre avec d'autres structures 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'inclusion des élèves lors des activités de diffusion • Améliorer la réflexion autour de l'accessibilité des lieux de diffusion
MOYEN TERME / PHASE 2 (après livraison du nouveau bâtiment)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un Registre Public d'Accessibilité • Nommer un Référent Handicap • Acquisition matériels, lutherie adaptée • Communication plus large / inscription de l'établissement au sein d'un réseau départemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de groupes • Développement de partenariats avec l'ensemble des structures du territoire • Accueil de scolaires du territoire incluant des projets pédagogiques avec les classes ulis 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer une réflexion sur la prise en charge la plus large possible de tous les handicaps, dans le choix des équipements des nouveaux locaux, et des formations des enseignants et du référent handicap.
	<ul style="list-style-type: none"> • Montée en puissance de la formation des personnels 		

POINTS BLOQUANTS ET PRIORITAIRES

- Locaux non accessibles : quelles solutions en l'attente de la livraison du nouveau bâtiment
 - Travaux d'adaptation dans les locaux actuels ? (rampe, WC PMR, sécurisation, signalétique, stationnement, ...)
 - Recherches de nouveaux locaux accessibles ?
- Sensibiliser l'ensemble des personnels à l'accueil des publics en situation de handicap
- Identification, Nomination (et formation) d'un « référent handicap »
- En l'attente : déterminer la personne ressource (attention : charge de travail)

LE RÉFÉRENT HANDICAP

- Ressource :


Avec l'aimable autorisation

de l'Association MESH


Le Référent handicap


Le référent handicap : un maillon indispensable dans la chaîne de l'inclusion.

- Il recueille les besoins des élèves, des familles et des enseignants. Il les accompagne.
- Il est une personne ressource pour tous (élèves, les familles et enseignants).
- Le référent est le lien entre les usagers de l'EEA, les parents et les enseignants.

Référent 

- Un contact identifié responsable d'un Département Pédagogique
- Un lien entre le Conservatoire, les structures, les usagers
- Un expert pour orienter et accompagner (usagers/enseignants)

Profil 

- Un Enseignant chargé de cours (c'est mieux) 
- Un Enseignant formé sur les approches pédagogiques spécifiques
- Un Enseignant formé sur les typologies de handicap



Ce n'est pas un formateur, ce n'est pas un soignant !
Il sait garder une distance émotionnelle face à la souffrance de certaines familles.
Il garde un esprit positif.

LE RÉFÉRENT HANDICAP

- Ressource :

Avec l'aimable autorisation
de l'Association MESH



LE RÉFÉRENT HANDICAP

- Ressource :

Avec l'aimable autorisation

de l'Association MESH

Le Référent handicap

La relation avec l'élève et ses accompagnants

- » Organise les rencontres avec l'élève et de sa famille.
- » Participe à l'analyse des besoins particuliers de l'élève et à son orientation pédagogique au sein de l'établissement.
- » Participe, si nécessaire, aux rencontres de l'élève et sa famille avec les enseignants et les structures impliqués dans la démarche.
- » Coordonne, assure le suivi et la mise en œuvre des projets pédagogiques et parcours personnalisés en concertation avec les autres pédagogues concernés et la direction de l'établissement.
- » Adapte ou réadapte si nécessaire les projets pédagogiques et les parcours personnalisés en fonction des besoins évolutifs des élèves.

LE RÉFÉRENT HANDICAP

- Ressource :

Avec l'aimable autorisation

de l'Association MESH

Le Référent handicap

La coordination avec les équipes

- » Recueille et met en œuvre les aménagements adaptés (matériels, humains, pédagogiques, logistiques...).
- » Anime des réunions d'équipe concernant les élèves handicapés de l'établissement et en rédige les comptes rendus pour nourrir les dossiers dont il a la responsabilité.
- » Assure la coordination entre les équipes pédagogiques, administratives et techniques pour ajuster l'offre et les moyens aux besoins évolutifs de chaque élève.
- » Assure une veille et mène la réflexion sur l'inclusion des personnes handicapées : adaptations pédagogiques et didactiques, formations spécifiques, partage de nouveaux savoirs, apport d'information, contacts de structures ou de personnes ressources, etc.

LE RÉFÉRENT HANDICAP

- Ressource :

Avec l'aimable autorisation

de l'Association MESH

Le Référent handicap

Contribution à la dynamique de l'accessibilité culturelle

- » Participe à la réflexion et aux moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité de l'établissement : réflexion sur les propositions d'offre pédagogique, actions d'éducation artistique et culturelle, activités de diffusion.
- » Participe à la rédaction des textes cadres de l'établissement (projet d'établissement, règlement intérieur, règlement des études, fiche d'inscription, RPA...) sur les questions relatives à l'accueil des publics handicapés.
- » Collabore à la réalisation des supports et actions de communication à destination des personnes en situation de handicap.
- » Propose des projets transversaux adaptés et impulse les partenariats à mettre en place (services de la Commune, collectivités locales, partenaires extérieurs, ESMS, associations...).

